



Appel à projets RITM-BFC

2025

**Réussir – Innover – Transformer – Mobiliser
en Bourgogne - Franche-Comté**

<https://www.ubfc.fr/excellence/ritm-bfc/appel-a-projets-ritm-bfc/>



Table des matières

Présentation générale de l’AAP RITM-BFC 2025	3
Qui peut candidater ?	3
Cinq grands dispositifs	3
Évaluation	5
Durée des projets	5
Éligibilité des dépenses	5
Engagements des équipes lauréates.....	6
Calendrier général	7
Informations aux candidates et candidats	7
1. Nouvelles Pratiques Pédagogiques (AAP)	8
1.1. Liens secondaire-supérieur	10
1.2. Reconnaissance de l’engagement et des acquis des étudiant·es	11
1.3. Transformation des pratiques pédagogiques pour le développement des compétences académiques et non-académiques.....	12
1.4. Valorisation du lien formation-recherche	12
1.5. Création ou développement d’ <i>OpenLabs</i>	14
1.6 Enjeux de société	14
2. Formation Tout au Long de la Vie (AMI)	16
3. Piochez vos ressources (AMI)	20
4. Projets de Recherche	22
5. Résidences de la pédagogie	25

Présentation générale de l'AAP RITM-BFC 2025

L'ambition de l'appel à projets (AAP) **RITM-BFC (Réussir – Innover – Transformer – Mobiliser en Bourgogne-Franche-Comté)** est d'encourager et de soutenir des initiatives pédagogiques innovantes.

Décliné en 5 grands dispositifs, il est doté d'un budget total de 900 k€ et a vocation à accompagner :

- de nouveaux projets pédagogiques collectifs ou de recherche sur la réussite étudiante ;
- le déploiement de projets précédemment soutenus par RITM-BFC (sous réserve d'une réelle plus-value : passage à grande échelle, essaimage, etc.)

Chaque projet soutenu adhère à la consigne « *Expérimenter – évaluer - essayer* » : l'évaluation, l'essaimage et la pérennisation doivent ainsi être envisagés dès la conception des projets.

La date limite de dépôt de candidature est fixée au 24 mars 2025 à 12 h.

Les projets lauréats pourront démarrer en septembre 2025.

Qui peut candidater ?

Les projets peuvent être déposés par des équipes pédagogiques / de recherche, services ou personnels en lien avec la pédagogie de tous les établissements partenaires du NCU RITM-BFC :

- l'EPE Université Marie et Louis Pasteur (UMLP)
- l'EPE Université Bourgogne Europe
- l'Institut Agro Dijon
- SupMicroTech ENSMM, composante de l'UMLP
- l' Université de Technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM), composante de l'UMLP
- BSB
- Arts et métiers, campus de Cluny

Cinq grands dispositifs

1. Nouvelles Pratiques Pédagogiques (AAP)

Cet axe est principalement dédié aux actions impactant les formations du 1^{er} cycle de l'enseignement supérieur. Les actions qui concernent d'autres cycles peuvent être éligibles dans la mesure où la démarche est transférable au 1^{er} cycle (et que ce transfert est prévu). Les projets devront s'inscrire dans au moins une des 6 thématiques suivantes :



1. Liens secondaire-supérieur : pour favoriser l'orientation et la réussite à l'entrée dans le supérieur et renforcer la liaison -3/+3.



2. Reconnaissance des acquis des étudiant·es : pour renforcer la culture de l'engagement et sa reconnaissance, en dépassant une vision disciplinaire et compétitive des études.



3. Transformation des pratiques pédagogiques : pour permettre aux équipes pédagogiques de penser la formation de demain.



4. Valorisation du lien formation-recherche : pour sensibiliser les étudiant·es à la recherche scientifique et les rendre acteur·rices de cette démarche et/ou sa médiation dès le 1^{er} cycle.



5. OpenLabs : pour soutenir la création et le développement d'OpenLabs (fablabs, learning labs, etc.) dans les établissements partenaires.



6. Enjeux de société : pour sensibiliser aux questions socioécologiques : transition écologique et développement soutenable (TEDS), diversité et inclusion, esprit critique, arts et culture, appropriation de nouvelles technologies (IA, technologie quantique...).

2. Formation tout au long de la vie (AMI)

L'enjeu de cet axe proposé au format AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) est de permettre aux équipes porteuses d'idées, d'initiatives, en lien avec la Formation Tout au Long de la Vie (FTLV), d'être soutenues financièrement et accompagnées conjointement par les équipes de RITM-BFC et des services supports des établissements (SEFCA, SEFOCAL, DFPro, etc.) dans la construction et la mise en œuvre d'une action visant :

- une acculturation des acteur·rices : étudiant·es, apprenant·es, enseignant·es, personnels, entreprises et acteurs économiques du territoire ;
- un déploiement de l'offre de formation continue dans les établissements.

3. Piochez vos ressources (AMI)

Les projets devront prioritairement mobiliser une ou des ressource(s) pédagogique(s) développée(s) ou soutenue(s) par l'ATP-BFC décrites p.20, afin d'assurer leur essaimage au sein des établissements partenaires de RITM-BFC.

Si le projet déposé mobilise une/des ressource(s) développée(s) par le porteur de projet, celle(s)-ci devra/devront être transférable(s), l'objectif étant d'enrichir et de faire évoluer le « catalogue des ressources » mis à disposition.

4. Projets de Recherche (AAP)

Ils ont pour objectif de développer des travaux de recherche qui devront s'inscrire dans au moins une des thématiques-phares de RITM-BFC, à savoir :

1. Liens secondaire-supérieur
2. Reconnaissance des acquis des étudiant·es
3. Transformation des pratiques pédagogiques
4. Valorisation du lien formation-recherche
5. Openlabs
6. Formation Tout au Long de la Vie
7. Enjeux de société

Ils pourront concerner les dispositifs d'aide à la réussite – notamment ceux mis en place par RITM-BFC.

Les travaux menés par des étudiantes et des étudiants en Master ou postdoctorat sont éligibles. Les projets étant d'une durée maximale de deux ans, le financement ou le cofinancement de thèse n'est pas éligible.



5. Résidences de la pédagogie (AAC)

Elles visent à **permettre aux enseignantes et aux enseignants, individuellement ou en équipes, d'imaginer, concevoir, tester et mettre en œuvre tout projet lié à la formation et/ou à l'innovation en pédagogie.**

Cet « espace d'expérimentation » d'une durée définie et se déroulant idéalement dans un lieu dédié (hors de la composante, UFR, service ou école) peut concerner, à titre d'exemples, l'approche par compétences, l'internationalisation des enseignements, les enjeux de société actuels, la FTLV etc...

Ces 5 dispositifs sont détaillés pages 8 à 29

Évaluation

Les dossiers proposés en réponse aux AAP seront évalués par le Comité Scientifique et d'Évaluation (CSE) de RITM-BFC accompagné par des experts nationaux et internationaux. Les dossiers proposés en réponse aux AMI et AAC seront évalués par l'Équipe Projet RITM-BFC.

En amont du dépôt de leur candidature, les candidat·es sont **vivement** invité·es à prendre connaissance des critères évalués en **consultant la grille d'évaluation** correspondant à leur projet téléchargeable sur la page <https://www.ubfc.fr/excellence/ritm-bfc/appele-a-projets-ritm-bfc/>.

Une journée de formation "Eval-Action" destinée aux lauréats aura lieu le 24 juin 2025 à la MRI (Dijon). Cette journée a pour objectifs de :

- partager des informations autour des objectifs, des attentes et de l'accompagnement de RITM-BFC ;
- coconstruire une philosophie commune et une méthodologie d'évaluation des projets.

Elle est organisée par Cathy Perret, présidente du Comité Scientifique et d'Évaluation (CSE) et par l'équipe de l'ATP-BFC. Pour permettre leur prise en charge par RITM-BFC, les frais de déplacement liés à la participation à cette journée doivent être inclus dans le budget prévisionnel des projets.

Durée des projets

Selon leur nature et leur ambition, les projets retenus pourront être pluriannuels, avec un financement maximum sur 2 ans. Merci de vérifier ces dispositions dans la section correspondante.

Éligibilité des dépenses

Chaque dispositif de l'AAP 2025 peut présenter des modalités de financement particulières : merci de vous référer au paragraphe « Éligibilité des dépenses » dans chaque chapitre de ce document.

De manière générale, le financement RITM-BFC permet de couvrir :

- des dépenses de personnel :
 - pour des recrutements tels que des CDD, vacations, contrats étudiants, stages, etc.
 - pour des dépenses en heures complémentaires pour des heures d'enseignement ou de reconnaissance d'investissement pédagogique et/ou coordination de



projet, dans le cadre du référentiel d'équivalence horaire de l'établissement employeur ;

- des dépenses de fonctionnement (missions, achats de petit matériel et fourniture, prestation de service interne et externe, etc.) ;
- des dépenses d'investissement - selon la définition interne de l'établissement porteur du financement.

Si le projet implique plusieurs établissements, et/ou plusieurs composantes/services/labos au sein du même établissement : un budget par établissement et par composante/service/labo au sein de ces établissements devra être présenté dans l'annexe financière.

Si le projet inclut dans sa mise en œuvre un accompagnement pédagogique d'un service de l'établissement, la prestation envisagée par ce service devra, le cas échéant, être incluse dans le budget du projet et une lettre d'engagement du service concerné devra être jointe au dossier.

Un avis signé de la composante/service/labo est à renseigner pour chaque partenaire institutionnel et/ou labo/service/composante impliqué dans le projet.

⚠ Attention : pour les projets portés par BSB : un modèle de coût particulier s'applique. Les porteuses et porteurs de projet sont invité·es à utiliser la fiche financière spécifique à BSB, et à contacter M. Valentin Lahaye (Contrôleur de gestion – Responsable service comptable / financier) pour la préparation des budgets.

Documents utiles pour la préparation du budget et le suivi des projets téléchargeables :

<https://www.ubfc.fr/excellence/ritm-bfc/ressources/>

Engagements des équipes lauréates

Toutes les équipes lauréates s'engagent à :

- transmettre l'état d'avancement et/ou le bilan d'activité du projet aux échéances du calendrier établi par l'équipe projet et le Comité Scientifique et d'Évaluation RITM-BFC :
 - un **Formulaire Bilan et Indicateurs** (FBI) annuel (à remplir en juin) ;
 - à l'issue du projet : un **Formulaire Bilan et Indicateurs** » **(FBI) final** + un **bilan qualitatif** de quelques pages (« fiche valo ») ;
- mentionner dans le cadre de toute publication ou communication : « *This project has been performed thanks to the RITM-BFC program (contract ANR-17-NCUN-0003)* » ou « *Ce travail a bénéficié du soutien du projet NCU RITM-BFC portant la référence ANR-17-NCUN-0003* » ;
- afficher dans le cadre d'une communication orale ou écrite (poster, conférence, séminaire, workshop, rapport d'activité, rapport de stage...) les logos de RITM-BFC, de France 2030 et de l'ANR ;
- privilégier les supports et publications scientifiques en **Open Access** ;
- participer aux opérations de communication et valorisation de leur projet sur sollicitation de l'équipe RITM-BFC.

Engagements spécifiques des lauréat·es de l'AAP Recherche :

- publier et/ou communiquer dans des revues ou manifestations scientifiques de façon à diffuser les travaux de recherche financés par RITM-BFC, **en privilégiant l'Open Access** ;
- participer aux manifestations du réseau des NCU ;
- rendre un rapport scientifique intermédiaire et un rapport final complet, intégrant une synthèse vulgarisée des résultats au plus tard le 31 décembre 2027 ;
- répondre aux demandes d'information de RITM-BFC concernant le projet.

Calendrier général

31 janvier 2025	Publication de l'AAP RITM-BFC 2025 : https://www.ubfc.fr/excellence/ritm-bfc/appel-a-projets-ritm-bfc/
Du 1 ^{er} février au 24 mars 2025	Réception des candidatures
24 mars 2025 à 12 h	Clôture de l'AAP RITM-BFC 2025 - date limite de réception des candidatures
24 mars – 31 mai 2025	Expertise des projets par le Comité Scientifique et d'Évaluation (CSE) RITM-BFC
1 ^{er} juin – 15 juin 2025	Validation des projets soutenus par le COPIL RITM-BFC
Mi-juin 2025	Réponses aux candidat·es
Septembre 2025	Démarrage effectif des projets

Informations aux candidates et candidats

En amont du dépôt de votre dossier, vous pouvez participer à un **webinaire d'information collective d'une heure** et poser toute question relative à cet AAP à l'équipe RITM-BFC.

Six dates au choix :

- **Vendredi 7 février à 13h**
- **Jeudi 13 février à 11h**
- **Mercredi 19 février à 11h**
- **Mardi 25 février à 13h**
- **Jeudi 6 mars à 11h**
- **Mardi 11 mars à 13h**

 [Rejoindre un webinaire sur TEAMS](#)



1. Nouvelles Pratiques Pédagogiques (AAP)

Dans l'objectif d'inscrire le territoire Bourgogne-Franche-Comté comme une référence de l'innovation pédagogique sur le plan national et international, RITM-BFC vise des transformations pédagogiques durables à l'échelle de l'ensemble du site. Dans cette perspective, RITM-BFC souhaite, *via* ce dispositif, encourager les projets permettant le **déploiement de pédagogies innovantes à une échelle collective. Cette échelle peut se situer *a minima* au niveau d'une équipe pédagogique complète, jusqu'au niveau de l'établissement ou de plusieurs établissements (en passant par le département, l'UFR, etc.).**

L'ambition de ces projets doit s'inscrire dans la politique des établissements concernés.

Chaque projet devra être déposé sous **une seule thématique prioritaire parmi les 6** - même s'il peut également s'inscrire dans d'autres thématiques secondaires.

<https://www.ubfc.fr/excellence/ritm-bfc/apel-a-projets-ritm-bfc/>

Ce dispositif s'adresse spécifiquement :

1. Aux équipes porteuses des **projets issus des précédents AAP/AMI/AAC RITM-BFC**, pour permettre un déploiement plus large d'un (ou plusieurs) précédent(s) projet(s) au sein de leur composante, ou vers d'autres composantes ou d'autres établissements sur le territoire BFC, voire à l'extérieur de ce périmètre.

Dans ce cas :

- **leurs effets positifs pour le public visé devront avoir été évalués et seront explicités ;**
 - **la valeur ajoutée du nouveau financement et le passage à une échelle plus collective devront être clairement présentés.**
2. **À de nouvelles équipes porteuses**, qui souhaitent développer un projet d'ambition collective (s'appuyant ou non sur une expérimentation précédemment soutenue par RITM-BFC).

Priorité sera donnée aux projets qui bénéficient ou qui bénéficieront à plusieurs établissements, ou plusieurs composantes (UFR, école, IUT, ...).

Les équipes sont incitées à **intégrer des étudiant-es dès la conception** de leur projet, quand cela est possible.

Tous les champs disciplinaires peuvent être concernés et les projets permettant un décloisonnement des disciplines, des équipes, des services, des établissements sont particulièrement encouragés.

Chaque projet retenu dans ce cadre doit adhérer à la démarche d'expérimentation, d'évaluation et de dissémination des actions conduites.



Les projets retenus suivront ainsi une démarche de recherche/action avec la mise en place d'une **évaluation** complète qui devra s'appuyer sur les grands objectifs de l'AAP et les **objectifs d'apprentissage visés**, d'indicateurs de suivi - avec la perspective de rendre le dispositif **pérenne** au-delà de la phase d'expérimentation. Un **essaimage** devra être envisagé à l'échelle de la composante et/ou de l'établissement et/ou du territoire, et/ou au-delà.

Les candidatures seront évaluées par le Comité Scientifique et d'Évaluation (CSE) de RITM-BFC accompagné par des experts nationaux et internationaux.

En amont du dépôt de leur candidature, les candidates et candidats sont invité·es à prendre connaissance des critères évalués en consultant la **grille d'évaluation** correspondant à leur projet, téléchargeable sur la page <https://www.ubfc.fr/excellence/ritm-bfc/appel-a-projets-ritm-bfc/>

Public visé : prioritairement, mais non exclusivement, étudiantes et étudiants de 1^{er} cycle universitaire (licence, BUT) ou équivalent en école d'ingénieurs ou de management, ainsi que les différents acteurs et actrices de la FTLV :

- étudiant·es ;
- stagiaires en FC (salarié·es, demandeuses et demandeurs d'emploi, ...) ;
- enseignant·es, enseignant·es-chercheur·es et personnels des établissements ;
- entreprises, monde socioprofessionnel

Éligibilité des dépenses

La demande financière devra être en adéquation avec l'ambition du projet. Les porteuses et porteurs sont fortement invité·es à se rapprocher de l'équipe (ritm-bfc@ubfc.fr) en amont du dépôt.

Les projets sont financés pour une **durée maximale de 2 ans**. Ils ne pourront pas démarrer avant le 01/09/2025 et ne pourront pas se poursuivre après le 31/12/2027.

Les dépenses devront avoir entièrement été réalisées (engagées et payées) au plus tard le 31/12/2027. Cela implique qu'aucune vacation ou heure complémentaire ne pourra être prévue sur la période septembre-décembre 2027.

La demande financière du projet peut inclure :

- des dépenses de personnel :
 - pour des recrutements tels que des CDD, vacations, contrats étudiants, stages, etc.
 - pour des dépenses en heures complémentaires (pour des heures d'enseignement ou de reconnaissance d'investissement pédagogique et/ou coordination de projet, dans le cadre du référentiel d'équivalence horaire de l'employeur) ;
- des dépenses de fonctionnement (missions, achats de petit matériel et fourniture, prestation de service interne et externe, etc.) ;
- des dépenses d'investissement selon la définition interne de l'établissement.

Les créations ou adaptations de formation peuvent nécessiter des temps collectifs de réflexion, de formation et de conception. **Le dispositif de Résidences de la pédagogie peut être mobilisé en complément.**



Si le projet implique plusieurs établissements, et/ou plusieurs composantes/services/labos au sein du même établissement : un budget par établissement et par composante/service/labo au sein de ces établissements devra être présenté dans l'annexe financière.

Si le projet inclut dans sa mise en œuvre un accompagnement pédagogique d'un service de l'établissement, la prestation envisagée par ce service devra, le cas échéant, être incluse dans le budget du projet et une lettre d'engagement du service concerné devra être jointe au dossier.

Un avis signé de la composante/service/labo est à renseigner pour chaque partenaire impliqué dans le projet.

Les dossiers incomplets ne seront pas examinés.

Chaque candidature devra s'inscrire dans une des 6 thématiques suivantes :

1.1. Liens secondaire-supérieur

L'axe thématique « Liens secondaire - supérieur » vise à soutenir les actions pour favoriser l'orientation et la réussite des lycéen·nes à leur entrée dans le supérieur, et à renforcer la liaison -3/+3.

Il s'inscrit dans le cadre du 1^{er} levier de transformation de RITM-BFC « Cap réussite : dispositifs pour une meilleure orientation et réussite à l'entrée dans le supérieur ». Ce levier vise la mise en place d'un parcours d'accueil et d'accompagnement dès le secondaire et tout au long du 1^{er} cycle selon 3 axes majeurs :

- le développement de la liaison secondaire/supérieur ;
- l'intégration de l'étudiant·e à son arrivée dans le supérieur ;
- le déploiement des actions d'accompagnement par les pairs (cordées de la réussite, ambassadeur·ices, tuteur·ices, parrains/marraines...).

Les projets soutenus pourront s'appuyer sur les expérimentations déjà menées et sur les ressources produites et mises à disposition : Kit de formation au tutorat (pour les ambassadeur·ices, tuteur·ices, parrains et marraines, etc.), *Serious game* « Entrez dans le Sup' », boîte à outils « Être étudiant ça s'apprend », etc. Dans ce cadre, les propositions de « Piochez vos ressources » pourront être mobilisées dans les projets.

Compte-tenu de l'enjeu de renforcement de la liaison -3/+3 et l'effet d'envergure recherché sur les organisations et les pratiques, les projets proposés chercheront à mobiliser des partenariats stratégiques et opérationnels avec les acteurs et actrices de l'enseignement scolaire et de l'orientation.

Public visé : prioritairement, mais non exclusivement, lycéennes et lycéens, collégiennes et collégiens, étudiantes et étudiants de 1^{er} cycle universitaire (licence, BUT) ou équivalent en école d'ingénieurs ou de management.

À titre d'exemple, et sans que cela soit limitant, les actions finançables peuvent être :

- 
- l'aide à l'orientation en amont de l'entrée dans le supérieur ;
 - la généralisation de la prise en compte des besoins des étudiant·es néo-entrants par la déclinaison de pratiques pédagogiques leur permettant une meilleure réussite à l'entrée dans le supérieur ;
 - les actions d'ampleur visant à développer l'ambition scolaire et à lutter contre l'autocensure ;
 - le déploiement ou la généralisation des actions menées dans le cadre des Cordées de la réussite et des dispositifs de tutorat - et plus généralement d'apprentissage entre pairs ;
 - le développement, le renforcement et/ou l'articulation d'actions d'accueil en amont et à l'arrivée dans le supérieur (immersion, apprentissage du métier d'étudiant·e, stratégies d'apprentissage, découverte de l'environnement de l'enseignement supérieur, sensibilisation à l'entrepreneuriat, développement de la prise de conscience de sa capacité d'agir, accompagnement à la construction du projet professionnel...).

1.2. Reconnaissance de l'engagement et des acquis des étudiant·es

L'axe thématique « Reconnaissance de l'engagement et des acquis des étudiant·es » s'inscrit dans le cadre du levier 2 de RITM-BFC « Intégration de parcours différenciés, ouverts sur la société ». Il soutient le développement et l'intégration dans les cursus d'un panel d'activités transversales visant à permettre la reconnaissance et la valorisation des compétences extracurriculaires. Cette reconnaissance s'opère idéalement à quatre niveaux : par l'étudiant·e, par ses pairs, par l'université et par la société.

Son ambition est de renforcer la culture de l'engagement, sa reconnaissance et sa valorisation, en dépassant le cadre de l'expérimentation à petite échelle. Les actions proposées peuvent s'appuyer sur des expérimentations précédemment soutenues ou non par RITM-BFC, mais une ambition collective doit nécessairement leur être donnée. Des solutions de pérennisation doivent être proposées.

Public visé : prioritairement, mais non exclusivement, étudiantes et étudiants de 1^{er} cycle universitaire (licence, BUT) ou équivalent en école d'ingénieurs ou de management.

À titre d'exemple, et sans que cela soit limitant, les actions finançables peuvent être :

- la création, le développement et/ou le déploiement d'unités d'enseignements (UE) interdisciplinaires et/ou ouvertes sur la société ;
- le développement de dispositifs visant la validation *a posteriori* par l'équipe enseignante d'une expérience passée, sous la forme d'une équivalence d'UE disciplinaire ou de la validation d'une UE libre ou transversale ;
- le développement de dispositifs visant la validation durant l'année par l'équipe enseignante d'une expérience, comme faisant partie intégrante du cursus au sein d'une UE disciplinaire ou validation d'une UE libre ou transversale ;
- le développement de dispositifs de reconnaissance des compétences non-valorisées par une certification universitaire (ateliers d'explicitation, *open badge*, e-portfolio, communication, supplément au diplôme) ;

- 
- la reconnaissance par les pairs et/ou la société des expériences d'engagements académiques ou non-académiques (bénévolat, engagement citoyen, entrepreneuriat, pilotage de projet...).

1.3. Transformation des pratiques pédagogiques pour le développement des compétences académiques et non-académiques

Cet axe thématique **ouvert** vise à soutenir les actions d'innovations pédagogiques et de transformations des pratiques au bénéfice des étudiantes et étudiants de 1^{er} cycle. Il peut s'inscrire dans un ou plusieurs leviers de transformation de RITM-BFC. Il doit permettre aux équipes pédagogiques (à l'échelle d'un parcours, d'une mention, d'une composante, d'un établissement, de plusieurs établissements) de penser la formation « de demain ».

Les porteurs et porteuses de projets sont invité-es à imaginer des dispositifs novateurs répondant aux enjeux actuels et futurs, qu'il s'agisse de méthodes pédagogiques, d'approches interdisciplinaires, ou encore de démarches inclusives et durables.

Public visé : prioritairement, mais non exclusivement, étudiantes et étudiants de 1^{er} cycle universitaire (licence, BUT) ou équivalent en école d'ingénieurs ou de management.

À titre d'exemple, et sans que cela soit limitant, les actions finançables peuvent être :

- les projets liés à la transformation des pratiques pédagogiques et l'approche par compétences (éventuellement associés aux Résidences de la pédagogie) ;
- la mise en place de communautés de pratiques permettant aux équipes de collaborer, d'échanger, de mutualiser leurs pratiques pédagogiques ;
- les dispositifs favorisant les échanges et collaborations interdisciplinaires, inter-établissements, inter-niveaux ... ;
- la création, le déploiement et/ou l'articulation de nouvelles actions pédagogiques d'envergure ;
- la création et le déploiement à large échelle de dispositifs hybrides ;
- la conception de dispositifs pédagogiques inclusifs pour répondre aux besoins d'étudiant·es en situation de handicap, primo-arrivants, ou aux caractéristiques sous-représentées dans l'enseignement supérieur.

1.4. Valorisation du lien formation-recherche

Cet axe thématique s'inscrit dans le levier 3 « Renforcement des liens formation-recherche » de RITM-BFC et vise à :

- susciter une curiosité pour la recherche scientifique et/ou sensibiliser les étudiantes et étudiants à la recherche scientifique, sa démarche, sa médiation et ses acteurs, dès le 1^{er} cycle ;

- 
- impliquer les étudiantes et étudiants dans des projets de recherche (ou de médiation), les en rendre acteur·rices, susciter leur posture réflexive ;
 - proposer des parcours adaptés à un public d'étudiant·es/apprenant·es plus exigeant et plus motivé ;
 - inciter les étudiantes et étudiants à une poursuite d'étude en Master et doctorat dans les établissements partenaires de RITM-BFC.

Public visé : étudiantes et étudiants de 1^{er} cycle universitaire (licence, BUT) ou équivalent en école d'ingénieurs ou de management.

Le dossier de candidature devra expliciter clairement le lien établi entre les étudiant·es et la recherche scientifique, qu'il s'agisse de sa méthodologie, de sa culture ou de ses acteur·rices. Ce critère sera examiné avec une attention particulière lors de l'évaluation des projets.

Le tutorat par des étudiant·es de Master ou de (post)doctorat, le contact direct avec les acteurs et actrices de la recherche, la pédagogie en mode projet et/ou intégrant le lien avec la recherche sont encouragés. L'ambition des projets doit dépasser le simple cadre de l'expérimentation et se mettre en place à l'échelle d'un parcours, d'une mention, d'une composante, d'un établissement, de plusieurs établissements.

À titre d'exemple, et sans que cela soit limitant, les actions finançables peuvent être :

- la conception d'événements, rencontres et/ou d'outils de médiation scientifique et culturelle ;
- l'immersion en laboratoire ;
- la production et la valorisation de contenus issus de rencontres avec des chercheur·es ;
- la participation à des enquêtes de terrain ou à des recherches – actions ;
- l'initiation tutorée à la recherche et à sa méthodologie ;
- le lien avec des services ou départements R&D du monde socioéconomique, etc.

Aides à la mobilité « recherche » RITM-BFC

Indépendamment du présent AAP, mais toujours dans le cadre du renforcement entre la formation et la recherche, l'internationalisation des parcours dès le 1^{er} cycle (jusqu'à 2A pour les écoles) peut être soutenue dans le cadre de l'appel à candidatures « **Aide RITM-BFC à la mobilité** » **pour permettre à des étudiant·es de réaliser des stages en laboratoire de recherche à l'étranger, ou dans une autre région que la BFC.**

Les candidatures peuvent être déposées par les étudiant·es jusqu'au **1^{er} mai 2025** :

<https://www.ubfc.fr/bourse-daide-a-la-mobilite-ritm-bfc>



1.5. Création ou développement d' *OpenLabs*

L'apprentissage par projet est un des leviers permettant de rapprocher les étudiant·es et apprenant·es du monde de la recherche et des enjeux du monde socioéconomique, en leur proposant « d'apprendre en faisant ». Les *OpenLabs* sont autant d'ateliers d'innovation, pluridisciplinaires, offrant une porosité forte entre les laboratoires et les lieux d'apprentissage.

Cet axe thématique, qui s'inscrit dans le levier 3 « Renforcement des liens formation – recherche » vise à :

- soutenir le développement d'*OpenLabs* existants et leur mobilisation dans les formations, leur mise en réseau, leur cartographie et/ou la mise en réseau avec des *OpenLabs* / *fablabs* extérieurs aux partenaires de RITM-BFC.
- soutenir la création de nouveaux *OpenLabs* pédagogiques en adéquation avec une stratégie pédagogique de composante et/ou d'établissement ;

N.B. : le terme "*OpenLabs*" recouvre ici les *fablabs*, tiers-lieux, *learning labs*, espaces d'idéations, salles de prototypes, etc.

Public visé : étudiantes et étudiants de 1^{er} cycle universitaire (licence, BUT) ou équivalent en école d'ingénieurs ou de management, acteurs et actrices de la FTLV.

Seront particulièrement étudiés lors de l'évaluation :

- les modalités **d'évaluation de l'impact des projets menés par les étudiantes et étudiants au sein de l'*OpenLab* sur leurs apprentissages** (quelles compétences acquises ou déployées par les étudiant.es lors de leur participation au projet dans l'*Openlab* ?)
- les liens avec la **recherche** (laboratoires, chercheur.es, doctorant.es, service R&D privés etc.) ;
- le lien possible avec le **réseau des *OpenLabs* en BFC** les porteuses et porteurs sont encouragé.es à proposer un livrable sur la diffusion et le partage des pratiques au sein du réseau) ;
- les liens avec le **monde socioéconomique**.

Les projets déposés pourront inclure des financements destinés à des étudiantes et étudiants de Master ou doctorat, afin qu'elles et ils puissent accompagner, suivre, encadrer une pédagogie par projets et animer l'*OpenLab* (étudiant.es-pilotes, éclaireurs/éclaireuses et supports de pratiques pédagogiques renouvelées et adossées à la recherche et à ses acteurs/actrices).

Attention

Le financement de **l'acquisition de matériel est éligible seulement si elle s'inscrit dans le cadre d'un réel projet pédagogique**, détaillant notamment les acquis d'apprentissages visés et leur évaluation lors des projets menés dans les *OpenLabs*.

1.6 Enjeux de société

Cet axe thématique concerne la prise en compte des enjeux de société dans les formations. Il vise à soutenir les projets ayant pour but d'adapter l'offre de formation : il peut s'agir de créer de nouvelles formations, diplômes, modules, UE ; mais également d'adapter des formations



existantes. Les enjeux identifiés sont ceux de la transition écologique, l'inclusivité des formations pour un accueil du public dans sa diversité, l'appropriation des technologies émergentes (IA, technologies quantiques, etc.), ou encore le développement de l'esprit critique, sans que cette liste ne soit exhaustive. Les projets soutenus pourront s'appuyer sur des dynamiques en cours et viser l'essaimage de ressources existantes : module obligatoire TEDS, ressources du projet NCU Atypie-Friendly¹, etc.

La prise en compte de ces enjeux implique que les projets proposés soient portés collectivement pour une mise en œuvre d'envergure.

Public visé : les étudiantes et étudiants de 1^{er} cycle universitaire (licence, BUT) ou équivalent en école d'ingénieurs ou de management, le public en FC.

À titre d'exemple, et sans que cela soit limitant, les actions finançables peuvent être :

- les projets liés au déploiement de la sensibilisation et de la formation à la transition écologique pour un développement soutenable (TEDS) ;
- la mise en œuvre de projets étudiants utiles à la transition écologique et ancrés dans le fonctionnement de l'établissement et/ou les besoins de l'environnement socioéconomique ;
- la mise en place de dispositifs permettant aux équipes de se former et d'œuvrer pour un établissement inclusif prenant en compte la diversité des publics qu'il accueille et en les respectant dans leur singularité (un lien avec le projet NCU [Atypie Friendly](#) et ses déclinaisons à l'UBE et à l'UMLP est encouragé) ;
- la création de modules de formation sur les problématiques liées à la discrimination, les stéréotypes de genre et l'égalité femmes-hommes ;
- la création et le déploiement d'actions de valorisation des arts et de la culture ;
- les dispositifs s'engageant dans la sensibilisation aux *fake news*, *fake sciences*, et le développement de l'esprit critique chez les étudiant.es et les équipes pédagogiques ;
- le développement de projets portant sur la compréhension et l'appropriation de nouvelles technologies, dont l'intelligence artificielle, les technologies quantiques, etc.

¹ <https://atypie-friendly.fr/>



2. Formation Tout au Long de la Vie (AMI)

Cadre général et enjeux de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) :

Cet AMI s'inscrit dans le cadre du levier 5 de RITM-BFC « Acculturation et développement de la formation tout au long de la vie », dont l'enjeu est d'accroître l'activité de Formation Continue (FC) dans les établissements, par :

- une acculturation des parties prenantes : étudiant·es, apprenant·es, équipes enseignantes, membres du personnel, entreprises et acteur.ices économiques du territoire ;
- un déploiement de l'offre de formation continue dans les établissements.

L'enjeu est de permettre aux équipes porteuses d'idées, d'initiatives, en lien avec la FTLV, d'être accompagnées conjointement par les équipes de RITM-BFC et des services supports des établissements (SEFCA, SEFOCAL, DFPro, etc.) dans la construction et la mise en œuvre d'une action.

La réponse à cet AMI peut être très succincte dans un premier temps, et sera alors précisée avec l'équipe RITM-BFC. La fiche financière pourra également être complétée avec l'appui de l'équipe RITM-BFC.

Le soutien de RITM-BFC peut se traduire par :

- un accompagnement à la réflexion et à l'élaboration du projet ;
- l'accompagnement à l'ingénierie / la réingénierie de formation (par exemple pour décliner un DU, Master ... en plusieurs modules / blocs à proposer en formations courtes), en lien avec les services supports des établissements ;
- l'accompagnement à la démarche de certification France Compétences, en lien avec les services supports des établissements ;
- un financement (heures complémentaires, missions, matériel, entre autres) ;
- ce soutien peut être complémentaire à la mobilisation du dispositif « Résidence de la pédagogie ».

Objectifs de la Proposition :

1. **Acculturer les personnes étudiantes et les équipes pédagogiques à la FTLV** : Permettre aux étudiant.es de faire évoluer leurs représentations sur la formation : celle-ci ne se termine pas à l'obtention de leur diplôme, mais s'inscrit dans une dynamique continue d'apprentissage. Sensibiliser les équipes pédagogiques : 1) aux enjeux de la FTLV et à la mission de service public qu'elle représente ; 2) à l'accueil et à l'accompagnement des publics en FTLV.
2. **Développer des actions de rapprochement entre le monde socioéconomique et le monde académique (les personnes étudiantes et les équipes pédagogiques)** : Organiser des rencontres, des immersions, des forums, proposer des actions qui permettent aux étudiant·es de se familiariser avec les réalités professionnelles, de mieux comprendre les attentes du marché du travail, et plus largement de développer des partenariats.
3. **Soutenir la création et la mise en œuvre de formations continues pour les professionnel.les** : Inscrire une formation existante dans une démarche de



certification par France Compétences, mettre en place des formations courtes, des DU, et des parcours professionnalisants qui visent à améliorer les compétences des salarié·es et à répondre aux besoins du secteur socioéconomique.

Actions Proposées :

1. Modules de sensibilisation à la FTLV :

- **Pour les étudiant·es** : Créer des modules intégrés aux formations existantes (UE ou parcours préprofessionnels), leur permettant de découvrir les opportunités de la FTLV et de comprendre l'importance de la formation continue.
- **Pour les équipes pédagogiques** : Organiser des séminaires et des ateliers de sensibilisation pour former les équipes enseignantes à l'accompagnement des étudiant·es en FTLV, et à l'accueil de stagiaires en formation continue.
- **Pour le monde socioéconomique** : Organiser des rencontres avec les parties prenantes du monde socioéconomique pour valoriser l'offre de formation ouverte à un public de professionnel·les (salarié·es, demandeuses et demandeurs d'emploi).

2. Rencontres entre étudiant·es et professionnel·les :

- Organiser des forums, des conférences, ou des ateliers au cours desquels des professionnel·les, y compris en formation, partageraient leur expérience avec les étudiant·es.
- Développer des projets tutorés avec des entreprises ou des parties prenantes du secteur socioéconomique pour favoriser la professionnalisation des étudiant·es et leur sensibilisation à la FTLV.

3. Formation et développement des compétences des professionnel·les :

- Créer des formations courtes ou des parcours de formation modulaire destinés aux professionnel·les (salarié·es, demandeuses et demandeurs d'emploi). Ces formations pourraient être construites en partenariat avec des entreprises locales et répondre directement à leurs besoins en compétences (*cette action peut être combinée à l'action 5. « Immersion FTLV »*).
- Adapter des modules de formations déjà existants pour les rendre accessibles à un public FTLV en engageant la démarche de certification par France compétences (RNCP, RS).
- Favoriser la création de modules spécifiques à destination des personnes récemment diplômées, permettant un complément de formation en fonction de leur première expérience professionnelle.

4. Développement d'une offre de formation mixte : profiter de la déclinaison de la nouvelle offre de formation en blocs de compétences pour développer une mixité des publics (étudiant·es en formation initiale et salarié·es/demandeuses et demandeurs d'emploi en formation continue)

- Proposer des parcours où étudiant·es et professionnel·les suivent les mêmes modules ou formations courtes, permettant ainsi une mutualisation des savoirs et une meilleure insertion des étudiant·es dans le monde socioéconomique.

- Promouvoir la complémentarité des publics (étudiant-es, salarié-es, demandeuses et demandeurs d'emploi) et l'enrichissement des formations par la diversité des expériences professionnelles.

Immersion FTLV permet aux équipes enseignantes et membres du personnel technique, administratif ou d'accompagnement, individuellement ou en binôme, de suivre des périodes d'immersion en entreprise, collectivité, association, etc. pendant 15 jours (consécutifs ou non) avec une indemnisation à hauteur de 40 heures (éq. TD) pour les collègues enseignant-es et enseignant-es-chercheur-es. Pour les personnels administratifs, la participation pourra donner lieu à des heures de vacances administratives, ou à une prime pour le/la collègue impliqué.e (en accord avec les possibilités proposées par l'établissement), dans la limite de 40 heures. L'immersion doit viser à :

- s'acculturer à la FTLV et permettre à chacun.e (du monde académique et du monde socioéconomique) de mieux appréhender les besoins des un.es et des autres et de mieux connaître les organisations ;
- développer une offre de formation continue la plus en adéquation possible avec les besoins du monde socioprofessionnel ;
- faire de l'équipe pédagogique une « ambassadrice » de l'offre en formation continue de l'établissement et répertorier des besoins de l'entreprise pour enrichir l'offre de formation continue ;
- développer des partenariats ;
- changer de posture vis-à-vis du monde socioéconomique.

N.B. : tous les projets peuvent inclure les enjeux de société actuels (lien au numérique et à l'IA, inclusion, diversité, TEDS, esprit critique, etc.).

Eligibilité des dépenses :

Pour toutes les actions (sauf Immersion FTLV)	Immersion FTLV
<p>La demande financière devra être en adéquation avec l'ambition du projet.</p> <p>Les projets sont financés pour une durée maximale de 2 ans. Ils ne pourront pas démarrer avant le 01/09/2025 et ne pourront pas se poursuivre après le 31/12/2027.</p> <p>Les dépenses devront avoir été entièrement réalisées (engagées et payées) au plus tard le 31/12/2027. Cela implique qu'aucune vacation ou heure complémentaire ne pourra être prévue sur la période septembre-décembre 2027.</p> <p>La demande financière du projet peut inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ des dépenses de personnel : 	<p>Les projets sont financés pour une durée maximale de 1 an. Ils ne pourront pas démarrer avant le 01/09/2025, et ne pourront pas se poursuivre après le 31/08/2026.</p> <p>Les dépenses devront avoir été entièrement réalisées (engagées et payées) au plus tard le 31/12/2026.</p> <p>La demande financière du projet peut inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ des dépenses de personnel : <ul style="list-style-type: none"> ▪ pour les enseignant-es-chercheur-es impliqué.es, sous forme de décharge horaire ou heures complémentaires, dans la limite de 40 heures. ▪ pour les personnels administratifs, la participation pourra donner lieu à des heures de vacances administratives,

<ul style="list-style-type: none"> ▪ pour des recrutements tels que des CDD, vacances, contrats étudiant·es, stages, etc. ▪ pour des dépenses en heures complémentaires (pour des heures d'enseignement ou de reconnaissance d'investissement pédagogique et/ou coordination de projet, dans le cadre du référentiel d'équivalence horaire de l'employeur) ; ➤ des dépenses de fonctionnement (missions, achats de petit matériel et fourniture, prestation de service interne et externe, etc.) ; ➤ des dépenses d'investissement selon la définition interne de l'établissement. 	<p>ou à une prime pour le/la collègue impliqué.e (en accord avec les possibilités proposées par l'établissement), dans la limite de 40 heures.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ des dépenses de fonctionnement peuvent être prises en charge (missions, petit matériel). Elles sont limités à 1 000 euros par candidat.e.
--	--

Si le projet implique plusieurs établissements, et/ou plusieurs composantes/services/labos au sein du même établissement, un budget par établissement et par composante/service/labo au sein de ces établissements devra être présenté dans l'annexe financière.

Si le projet inclut dans sa mise en œuvre un accompagnement pédagogique d'un service de l'établissement, la prestation envisagée par ce service devra, le cas échéant, être incluse dans le budget du projet et une lettre d'engagement du service concerné devra être jointe au dossier.

Un avis signé de la composante/service/labo est à renseigner pour chaque partenaire impliqué dans le projet.

Critères d'éligibilité de l'AMI :

Les objectifs devront être alignés avec ceux de l'AMI.

La faisabilité du projet sera validée avec l'équipe RITM-BFC.

Procédure :

Les équipes pédagogiques ou personnels en lien avec la pédagogie, intéressé.es doivent retourner au plus tard le **24 mars 2025 à 12h** :

- le formulaire de candidature correspondant précisant leurs besoins et les actions envisagées,
- le formulaire « avis composante »,
- la fiche financière détaillant le budget prévisionnel (voir fichier Excel en annexe) - *si l'état d'avancement du projet permet de joindre la fiche, dans le cas contraire, cette étape se fera dans un deuxième temps,*

à ritm-bfc@ubfc.fr.

Conclusion :

La mise en œuvre de ces actions contribuera à renforcer la dynamique de la FTLV dans les établissements partenaires de RITM-BFC, tout en soutenant la professionnalisation des étudiant·es, l'implication des équipes pédagogiques, et l'intégration des besoins du secteur socioéconomique. Ce dispositif permettra de développer une culture commune et de faciliter l'accès à la formation tout au long de la vie pour un large éventail de publics.

3. Piochez vos ressources (AMI)

RITM-BFC propose à travers ce dispositif des ressources et des moyens pour appuyer et accompagner les équipes dans l'évolution des parcours de formation. Ce dispositif s'appuie sur les ressources pédagogiques transversales développées au sein des projets et actions déjà soutenus.

5 thématiques sont proposées :

- Lien secondaire-supérieur
- Actions de rentrée
- Tutorat entre pairs
- Apprendre à apprendre
- Valorisation des compétences transversales des étudiant.es

Pour chaque thématique, une méthodologie et des ressources « clé en main » (documentation, guides, kit de formation, etc...) sont proposées dans des « **fiches thématiques** ». Elles sont adaptables et un accompagnement à leur appropriation peut être proposé par l'ATP-BFC.

Chaque ressource est présentée dans des « **fiches ressources** » mise à disposition des candidat.es.

Fiches thématiques et fiches ressources disponibles :

<https://www.ubfc.fr/excellence/ritm-bfc/piochez-vos-ressources/>

Fiches thématiques

Lien secondaire-supérieur

Actions de rentrée

Tutorat entre pairs

Apprendre à apprendre

Valorisation compétences transversales des étudiant.es

Fiches ressources

Serious Game « Entrez dans le sup' ! » et son guide d'accompagnement à l'animation

Ateliers « apprendre à apprendre »

Parcours d'autoformation « Être étudiant, ça s'apprend ! »

Kit de formation "Renforcer vos pratiques du tutorat"

Module de formation "Expliciter son expérience et la transposer en compétences"

Les *Open Badges* « Clés en main » : "reconnaissance de l'engagement associatif" et "tutorat entre pairs"

Parcours de création d'*Open Badges*



Public visé : prioritairement, mais non exclusivement, collégien·nes et lycéen·es, étudiant·es de 1^{er} cycle universitaire (licence, BUT) ou équivalent en école d'ingénieurs ou de management.

Seront particulièrement étudiés lors de l'évaluation les critères suivants:

- L'utilisation d'au moins une ressource proposée par RITM-BFC.
- Les conditions d'appropriation des ressources sollicitées sont réunies (implication d'une équipe, intégration dans au moins une formation, etc.).
- La réflexion autour de la pérennisation est engagée.

Les candidatures seront évaluées par l'Équipe Projet RITM-BFC.

Dépenses éligibles

La demande financière ne pourra excéder 4 000€ par projet.

Les projets sont financés pour une durée maximale de 1 an. Ils ne pourront pas démarrer avant le 01/09/2025, et ne pourront pas se poursuivre après le 31/12/2026.

Les dépenses devront avoir entièrement été réalisées (engagées et payées) au plus tard le 31/12/2026.

La demande financière du projet peut inclure :

- des dépenses de personnel
 - pour des recrutements tels que des CDD, vacations, contrats étudiants, stages, etc.
 - pour des dépenses en heures complémentaires pour des heures d'enseignement ou de reconnaissance d'investissement pédagogique et/ou coordination de projet, dans le cadre du référentiel d'équivalence horaire de l'employeur ;
- des dépenses de fonctionnement (missions, achats de petit matériel et fourniture, prestation de service interne et externe, etc.) ;

Si le projet implique plusieurs établissements, et/ou plusieurs composantes/services/labos au sein du même établissement, un budget par établissement et par composante/service/labo au sein de ces établissements devra être présenté.

Un avis signé de la/du composante/service/labo est à renseigner pour chaque partenaire impliqué dans le projet.



4. Projets de Recherche

Le porteur ou la porteuse de projet doit être enseignant·e-chercheur·e ou chercheur·e, et appartenir à une équipe de recherche d'un établissement partenaire de RITM-BFC.

Contenu scientifique et objectifs :

Les projets de recherche viseront à enrichir les différents leviers structurant [le programme RITM-BFC](#).

Le champ de recherche devra obligatoirement s'inscrire dans au moins une des thématiques-phares de RITM-BFC détaillées en pages 8 à 19, à savoir :

1. Liens secondaire-supérieur
2. Reconnaissance des acquis des étudiant·es
3. Transformation des pratiques pédagogiques
4. Valorisation du lien formation-recherche
5. *Openlabs*
6. Formation Tout au Long de la Vie
7. Enjeux de société

Les projets de recherche peuvent s'intéresser par exemple, mais sans être exhaustif, à :

- **des réflexions scientifiques sur l'apport des différentes théories et modèles de l'innovation pédagogique.**
Elles peuvent notamment viser à répondre aux questions suivantes : quelles sont les caractéristiques d'un programme innovant ? Comment les innovations pédagogiques ou curriculaires peuvent être sources de changements ? Comment favoriser leur dissémination au sein des différentes filières et des différents établissements ?
- **l'évaluation des dispositifs de réussite mis en place par RITM-BFC.**
L'association entre équipes pédagogiques et équipes de recherche pourra être sollicitée autour d'un projet innovant comprenant la mise en place d'un nouveau dispositif pédagogique et méthodologique d'évaluation permettant de répondre aux indicateurs d'évolution du projet RITM-BFC.
- **l'orientation et/ou le parcours des étudiant·es, le tutorat, l'approche par compétences, les dispositifs d'aide à la réussite, les pratiques pédagogiques et leurs évolutions - notamment celles qui concernent les thématiques émergentes et/ou liées aux enjeux de société :** questions socioécologiques, transition écologique et développement soutenable (TEDS), diversité et inclusion, esprit critique, arts et culture, appropriation de nouvelles technologies (IA, technologie quantique), etc.
- **la Formation Tout au Long de la Vie (FTLV).**

Ces projets de recherche se distinguent des recherches-actions et visent davantage des **apports fondamentaux** dans les différentes thématiques visées.



Les travaux menés par des étudiant·es en Master ou postdoctorant·es sont éligibles.

Ils pourront mettre en avant des collaborations entre équipes pédagogiques et équipes de recherche et éventuellement entre établissements du site BFC. Les éléments suivants seront particulièrement appréciés :

- valorisation de la pluridisciplinarité et/ou de l'interdisciplinarité ;
- dimension internationale ;
- implication de jeunes chercheur·es et doctorant·es (en dehors du cadre du financement ou cofinancement d'une nouvelle thèse, la durée maximale des projets étant de deux ans);
- renforcement de réseaux nationaux ou internationaux ;
- liens avec des partenaires institutionnels ou socioéconomiques ;
- retombées du projet pour améliorer la réussite étudiante.

Les candidatures seront évaluées par le Comité Scientifique et d'Évaluation (CSE) de RITM-BFC accompagné par des experts nationaux et internationaux.

En amont du dépôt de leur candidature, les candidat·es sont invité·es à prendre connaissance des critères évalués en consultant la **grille d'évaluation** correspondant à leur projet, téléchargeable sur la page <https://www.ubfc.fr/excellence/ritm-bfc/appel-a-projets-ritm-bfc/>

Éligibilité des dépenses

La demande financière ne pourra excéder **50 K€ par projet**.

Les projets sont financés pour une **durée maximale de 2 ans, excluant de fait le financement ou cofinancement d'une thèse**. Ils ne pourront pas démarrer avant le 01/09/2025 et ne pourront pas se poursuivre après le 31/12/2027.

Les dépenses devront avoir été entièrement réalisées (engagées et payées) au plus tard le 31/12/2027.

La demande financière du projet peut inclure :

- des dépenses de personnel :
 - pour des recrutements tels que des CDD, vacations, contrats étudiants, stages, etc.
 - pour des dépenses en heures complémentaires (pour des heures d'enseignement ou de reconnaissance d'investissement pédagogique et/ou coordination de projet, dans le cadre du référentiel d'équivalence horaire de l'employeur) ;
- des dépenses de fonctionnement (missions, achats de petit matériel et fourniture, prestation de service interne et externe, etc.) ;
- des dépenses d'investissement selon la définition interne de l'établissement.

Si le projet implique plusieurs établissements, et/ou plusieurs composantes/services/labos au sein du même établissement, un budget par établissement et par composante/service/labo au sein de ces établissements devra être présenté dans l'annexe financière.



Si le projet inclut dans sa mise en œuvre un accompagnement pédagogique d'un service de l'établissement, la prestation envisagée par ce service devra, le cas échéant, être incluse dans le budget du projet et une lettre d'engagement du service concerné devra être jointe au dossier.

Un avis signé de la composante/service/labo est à renseigner pour chaque partenaire impliqué dans le projet.

Les dossiers incomplets ne seront pas examinés.



5. Résidences de la pédagogie

Cadre général et enjeux de l'AAC « Résidences de la Pédagogie »

À travers son Appel À Candidature (AAC) « Résidences de la Pédagogie », RITM-BFC propose un temps et « un espace d'expérimentation » pour imaginer, concevoir, tester et mettre en œuvre tout projet lié à la formation et à l'innovation en pédagogie.

Cet « espace d'expérimentation » peut être multiforme : du temps libéré via des décharges d'heures (ou heures complémentaires*), de l'accompagnement pédagogique et/ou pédagogique technique par l'un ou l'autre des services d'ingénierie pédagogique ou techno-pédagogique (CIPE et PNR à l'UBE, SUP-FC à l'UMLP, CeDéFap à l'Institut Agro Dijon, etc.), de la formation, des aides financières pour engager des moyens techniques, humains, etc. ou encore une combinaison de tout ça.

Les Résidences de la Pédagogie ont vu le jour en septembre 2019 et s'inscrivent dans le levier 4 de RITM-BFC « L'enseignant engagé – pour une formation continue de l'enseignant-chercheur à des pratiques pédagogiques qualifiées ». Elles viennent en appui de l'Accélérateur de la Transformation Pédagogique (ATP-BFC) et des structures existantes de recherche, d'évaluation et d'ingénierie pédagogique des établissements.

** selon les procédures internes propres à chaque établissement*

Qui peut candidater ?

En 2025 : les enseignant·es, enseignant·es-chercheur·es, ou personnels impliqués dans des formations ou projets pédagogiques

- de l'EPE Université Marie et Louis Pasteur
- de l'EPE Université Bourgogne Europe
- de l'Institut Agro Dijon
- de SupMicroTech ENSMM (UMLP)
- de l'UTBM (UMLP)
- de BSB
- d'Arts et métiers, campus de Cluny

En 2025, un seul dossier de candidature

Quel type de projet peut être déposé ?

Tout projet permettant à des équipes pédagogiques d'imaginer, de concevoir, de tester, de mettre en œuvre et d'évaluer une démarche liée à la formation, la transformation ou à l'innovation en pédagogie.

Seront prioritaires les Résidences permettant ou favorisant :

- 
- une dynamique collective ;
 - la dissémination ;
 - le déploiement ou le passage à l'échelle (y compris interétablissement) d'un projet précédemment mis en œuvre.

Objectif final

La réussite de l'étudiant.e /apprenant.e

Exemples (non-exhaustifs)

À titre d'exemples et sans que cette liste soit exhaustive, les projets de Résidences de la Pédagogie RITM-BFC peuvent concerner :

- le déploiement de l'APC (approche par compétences) dans un parcours ou une filière ;
- la création ou la refonte d'un module ou d'un parcours de formation ;
- la mise en place d'une pédagogie innovante ;
- l'adaptation de contenus à l'internationalisation des enseignements (éventuellement en partenariat avec les partenaires d'alliances européennes ou internationales) ;
- la prise en compte des enjeux de la transition écologique et du développement soutenable (TEDS) dans les enseignements ;
- l'accessibilité et l'inclusivité des formations ;
- la prise en compte des technologies et des enjeux de l'intelligence artificielle ;
- le développement de l'esprit critique dans les enseignements ;
- le renforcement du lien formation-recherche ;
- l'hybridation des enseignements.

La liste de toutes les Résidences de la Pédagogie soutenues par RITM-BFC est téléchargeable à la page : <https://www.ubfc.fr/les-appels-a-candidatures-ritm-bfc-ftlv/les-appel-a-candidatures-ritm-bfc-residences-de-la-pedagogie/>

Modalités

- **De préférence collectives** (duo, trio, etc.) ou en équipe (équipe pédagogique entière, département, UFR, etc.). Les Résidences de la Pédagogie individuelles ne seront pas privilégiées sauf si elles contribuent à l'essaimage de Résidences préalablement mises en œuvre.
- **Durée** : de quelques jours jusqu'à 2 ans.
- **Lieu** : une « unité de lieu », de préférence hors des locaux de l'activité habituelle de l'équipe est à privilégier.
- **Accompagnement** : dans le cadre d'une Résidence de la Pédagogie, il est possible de bénéficier de l'accompagnement par un formateur, une formatrice ou un.e expert.e



(exemple : une semaine pour une équipe pédagogique sur le thème « la mise en place de l'approche par compétences »).

Les modalités d'accompagnement de l'équipe pédagogique par une personne / structure ressources peuvent être :

- **déjà identifiées** lors du dépôt de candidature (à titre indicatif : formateur.rice, service d'appui à la pédagogie de l'établissement [CIPE, SUP-FC, CeDéFAP, ICIFTech, INSPE, Pôle innovation pédagogique, Learning lab...], laboratoire, intervenant.e extérieur.e, traducteur.rice, partenaire, prestataire...);
- **souhaitées mais non-identifiées** lors de la candidature : l'ATP-BFC pourra alors conseiller l'équipe sur les possibilités d'appui.

Quel soutien de RITM-BFC ?

Les lauréat.es bénéficieront :

- **d'une décharge/délégation de services accordée ou d'heures complémentaires ou de primes, vacations, etc.**, - selon les modalités possibles pratiquées au sein des établissements, ou sur autorisation spéciale.

Attention : le type et les modalités de rémunération sont propres à chaque établissement et à ses procédures internes.

- **d'un budget** permettant la rémunération d'un prestataire ou formateur, l'achat de matériel, d'une formation, de l'inscription à un colloque, etc.

Quelle articulation avec le CPP (Congé pour Projet Pédagogique) ?

Ces deux dispositifs visent les mêmes objectifs. Cependant les modalités de mise en œuvre d'une Résidence de la Pédagogie sont plus diverses que celles d'un CPP : la durée et le nombre de collègues concerné-es sont ainsi modulables. Les Résidences de la Pédagogie permettent également d'obtenir un budget complémentaire pour le « fonctionnement ».

Une Résidence de la Pédagogie (notamment collective) peut tout à fait être complémentaire à un CPP individuel. Cependant, la personne bénéficiaire d'un CPP ne pourra pas bénéficier d'heures complémentaires.

Calendrier

En 2025 deux échéances possibles :

Résidences de la Pédagogie RITM-BFC 2025	Vague 1 <i>Même calendrier que l'AAP RITM-BFC 2025</i>	Vague 2
Date limite de dépôt des candidatures	24 mars 2025	10 novembre 2025
Évaluation par l'équipe projet RITM-BFC	Mars - Juin 2025	Novembre - décembre 2025
Réponses aux porteurs	Juin 2025	Décembre 2025
Démarrage effectif des Résidences de la Pédagogie	1^e septembre 2025	15 janvier 2026

Pour candidater :

Conditions de dépôt :

En amont du dépôt de candidature, le porteur/la porteuse ou l'équipe projet :

- doit prendre attache avec le **service d'appui à la pédagogie** de son établissement (SUP-FC à l'UMLP, CeDéFAP à IAD, CIPE à l'uBE,...) ou le/la responsable de la pédagogie de son établissement pour l'informer de sa démarche et, le cas échéant, identifier si elle s'inscrit dans une stratégie plus globale ;
- est invité·e à **contacter ritm-bfc@ubfc.fr pour présenter la démarche et être conseillé·e** ;
- est invité·e à prendre connaissance de la **grille d'évaluation** de la Résidence de la Pédagogie ciblée sur la page <https://www.ubfc.fr/excellence/ritm-bfc/appel-a-projets-ritm-bfc/#pieces>

Dossier de candidature :

Les dossiers doivent contenir les pièces suivantes, disponible ICI :

- 1) un **dossier de candidature** à remplir en ligne
Un document de préparation présentant tous les items à renseigner est également disponible
- 2) une **fiche financière prévisionnelle** au format Excel ;
- 3) **l'avis de la composante (service ou département)** au format Word (à transformer en pdf avant dépôt, un par partenaire concerné par le projet) ;

Pièces complémentaires spécifiques :

- 4) **uniquement pour les Résidences de la Pédagogie en lien avec les thématiques Compétences, APC et Internationalisation des enseignements : le visa du service d'accompagnement pédagogique de son établissement** (SUP-FC à l'UMLP, CeDéFAP à IAD, CIPE à l'uBE,...) **et du laboratoire en appui le cas échéant**, au format PDF et nommé : *RP23-24-nom du projet ou du porteur-visa service labo*
- 5) **uniquement pour les Résidences de la Pédagogie en lien avec l'internationalisation des enseignements : le visa du service en charge du développement des relations internationales** (DREIF à l'UMLP, RI à l'UBE, ...) au format PDF et nommé : *RP2025RI-nom du projet ou du porteur-visaRI*

Les candidatures sont à déposer avant le 24 mars (vague 1) ou le 10 novembre 2025 (vague 2).

Les dossiers incomplets ne seront pas examinés.



Engagements des lauréat.es

Les lauréat.es des Résidences de la Pédagogie soutenu.es par RITM-BFC s'engagent à :

1. Suivi du projet :

- Produire les livrables définis (en lien avec l'équipe RITM-BFC) : compte-rendu, présentation de l'expérimentation, évaluation de la démarche et son impact potentiel sur l'apprentissage des étudiant.es à différents niveaux, partage et retour d'expérience auprès des collègues, préconisations, propositions de dissémination de l'action dans une autre formation / composante / établissement ou interétablissements, dans le périmètre BFC et au-delà (liste non-exhaustive).
- Renseigner annuellement un formulaire « bilan et indicateurs » ;
- Réaliser un bilan synthétique à la fin du projet ;
- Contribuer activement à son évaluation.

2. Partage d'expérience et dissémination :

- Participer à un séminaire de résidence pédagogique organisé par RITM-BFC le cas échéant, et/ou à des actions de partage de pratiques pédagogiques, dans le cadre de sollicitations par RITM-BFC, y compris à l'issue de la résidence.
- Partager des ressources (via les services d'appui) facilitant l'essaimage de pratiques pédagogiques innovantes testées.

3. Communication :

- Mentionner dans le cadre d'une éventuelle publication : « *This project has been performed thanks to the RITM-BFC program (contract ANR-17-NCUN-0003)* » ou « *Ce travail a bénéficié du soutien du projet NCU RITM-BFC portant la référence ANR-17-NCUN-0003* » ;
- Afficher dans le cadre d'une éventuelle communication orale ou écrite (poster, conférence, séminaire, workshop, rapport d'activité, rapport de stage...) les logos de RITM-BFC et de l'ANR.